



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 64/289 du 2 juillet 2010, l'Assemblée générale a créé une nouvelle entité, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), afin que l'ONU puisse appuyer davantage les efforts nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Au paragraphe 76 de cette résolution, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de lui présenter, pour approbation à sa soixante-cinquième session, un rapport contenant une proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire approuvé de l'exercice biennal 2010-2011 aux fonctions d'appui normatif de la nouvelle Entité, conformément à toutes les règles et procédures de l'Organisation, et un organigramme détaillé de l'Entité ainsi que des dispositions administratives envisageables pour son budget ordinaire. Le présent rapport fait suite à cette demande. Bien que celui-ci contienne également des informations concernant les contributions volontaires actuelles et prévues à ONU-Femmes, une proposition relative à l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 ainsi qu'un projet de plan stratégique révisé et un organigramme seront présentés au Conseil d'administration d'ONU-Femmes dans un rapport séparé. Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver les propositions figurant dans la partie III du présent rapport, notamment l'ouverture d'un nouveau crédit au chapitre 37 (ONU-Femmes) et la formule proposée pour l'exécution du budget.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 décembre 2010).



La création d'ONU-Femmes offre une occasion sans précédent d'accroître l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, malgré la situation financière d'ensemble difficile. Eu égard à ces contraintes, une augmentation très modeste du budget ordinaire est proposée afin de fournir les ressources minimum nécessaires pour mettre en place ONU-Femmes et lui donner les capacités de démarrage voulues, que l'on pourra continuer à renforcer à l'avenir.

La présente proposition concernant l'affectation de ressources du budget ordinaire de 2011 revêt la forme d'une révision budgétaire de milieu d'exercice. Elle constitue donc un cadre initial indicatif du montant total des ressources escomptées, des programmes et de l'organigramme, qui seront développés plus en détail sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, dont la vision stratégique sera prise en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Généralités.	3
B. Plans futurs et perspectives d'avenir d'ONU-Femmes	4
C. Dispositions administratives envisageables pour le budget ordinaire.	6
D. Réduction du crédit initialement approuvé par l'Assemblée générale pour 2010-2011 dans sa résolution 64/244 A au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)	10
II. Chapitre 37. ONU-Femmes.	12
A. Vue d'ensemble.	12
B. Organes directeurs.	20
C. Direction exécutive et administration	22
D. Programme de travail	26
Sous-programme 1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	27
Sous-programme 2. Politiques et programmes	36
E. Appui au programme	48
F. Organigramme.	52
III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	53

I. Introduction

A. Généralités

1. Par sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui sera désignée sous le nom d'ONU-Femmes. Fondée sur le principe d'égalité consacré par la Charte des Nations Unies, cette entité aura pour mission d'œuvrer à l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles, à l'autonomisation de la femme et à l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. Plaçant les droits de la femme au cœur de son action, elle pilotera et coordonnera les activités menées par le système des Nations Unies pour que les engagements souscrits en faveur de l'égalité des sexes et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes prennent effet partout dans le monde. Avec force et cohérence, elle jouera un rôle moteur à l'appui des priorités et de l'action des États Membres, en créant des partenariats fructueux avec les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes, la société civile et les autres acteurs concernés.

2. Lorsqu'elle a créé ONU-Femmes, l'Assemblée générale a notamment pris les décisions suivantes :

a) Le mandat et les fonctions d'ONU-Femmes regrouperaient ceux du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Entité étant en outre chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines. Tout nouveau mandat devra être approuvé par les mécanismes intergouvernementaux;

b) En tant qu'entité composite, ONU-Femmes assurerait des fonctions de secrétariat, outre la mise en œuvre d'activités opérationnelles au niveau national. La structure de l'Entité présentée dans l'organigramme devra traduire la portée universelle de celle-ci. L'Assemblée générale a créé un Conseil d'administration qui sera l'organe directeur de l'Entité et sera chargé de fournir un appui intergouvernemental à ses activités opérationnelles et de les superviser;

c) Les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seraient prélevées sur le budget ordinaire et approuvées par l'Assemblée générale; les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seraient prélevées sur les contributions volontaires et approuvées par le Conseil d'administration de l'Entité;

d) L'Entité serait dirigée par un secrétaire général adjoint qui serait nommé par le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et dont le poste serait financé par le budget ordinaire;

e) Une proposition relative à l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 ainsi qu'un projet de plan stratégique révisé et l'organigramme devront être présentés au Conseil d'administration dans un rapport distinct.

3. En raison de contraintes de temps, la présente proposition d'affectation de ressources du budget ordinaire de 2011 a été établie avant la prise de fonctions de la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes, qui a été nommée par le Secrétaire général le 14 septembre 2010. Elle définit donc un cadre budgétaire et organisationnel préliminaire qui sera développé plus avant sous la direction de la Secrétaire générale adjointe dans les prochains projets de plan stratégique et de budget-programme, conformément à la vision et aux orientations stratégiques de celle-ci, et dont il sera tenu compte dans les propositions relatives au budget-programme pour 2012-2013.

B. Plans futurs et perspectives d'avenir d'ONU-Femmes

4. L'un des principaux facteurs qui ont été à l'origine de la création d'ONU-Femmes a été le fait que les États Membres se sont, grâce à d'importants efforts de sensibilisation menés par la société civile, rendu compte que l'action du système des Nations Unies visant à faire face à la persistance de la discrimination sexiste présentait des lacunes et se heurtait à des difficultés, surtout sur le plan de la coordination, de la cohérence, de l'autorité, du positionnement, de la responsabilisation et des moyens humains et financiers (voir A/64/588). En créant ONU-Femmes, les États Membres ont montré leur volonté de remédier à ces lacunes et à ces difficultés. Il convient de noter que, partout dans le monde, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes se heurtent à des pénuries de ressources humaines et financières et à des faiblesses et des lacunes sur le plan de l'autorité et du positionnement similaires à celles que connaissent les bureaux des Nations Unies spécialement chargés des questions concernant les femmes (voir E/CN.6/2010/2).

5. Dans l'immédiat, la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes doit en priorité superviser la transition afin que celle-ci se déroule de façon harmonieuse et rapide. Il faut notamment renforcer et modifier les dispositions institutionnelles et administratives régissant les quatre entités existantes afin d'assurer l'intégration effective de l'ensemble de leurs mandats et de leurs fonctions ainsi que du rôle supplémentaire prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289 dans une nouvelle structure institutionnelle unique, cohérente et efficace. Cette nouvelle structure devrait encourager l'innovation et permettre d'améliorer et d'accroître de façon significative l'assistance fournie aux États Membres au niveau national. Le professionnalisme et le dévouement du personnel d'ONU-Femmes seront déterminants. Toutes les questions relatives au personnel qui pourront se poser au cours de la transition seront traitées en conformité avec le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

6. Une autre étape cruciale du processus de mise en œuvre opérationnelle d'ONU-Femmes sera l'examen, par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes, d'un projet de plan stratégique révisé qui donnera plus de détails sur l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011. Comme il est indiqué dans la proposition détaillée du Secrétaire général relative à

l'Entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (A/64/588), le montant total des fonds nécessaires à la phase de démarrage d'ONU-Femmes est d'environ 500 millions de dollars par an¹. On trouvera dans le présent rapport des indications concernant les ressources attendues, dont le montant total en 2011 est estimé à 500 939 900 dollars (voir le tableau 2 plus loin).

7. Les crédits demandés pour ONU-Femmes au budget ordinaire (contribution régulière) ne représenteront qu'environ 1,4 % du montant total de ses ressources de 2011, mais ils sont essentiels pour l'efficacité et le fonctionnement d'ensemble de l'Entité. Ils garantiront la fourniture d'un appui fonctionnel régulier et de haute qualité aux processus normatifs intergouvernementaux et sont cruciaux pour assurer la cohérence entre les orientations normatives données par les organes intergouvernementaux et la suite qui y est donnée ainsi que l'assistance qui est effectivement fournie sur place aux partenaires nationaux. Ils permettront également de faire en sorte que les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées au niveau national soient mis à profit dans le cadre des processus décisionnels mondiaux.

8. La création d'ONU-Femmes est une initiative ambitieuse qui vise à renforcer la capacité de l'ensemble du système des Nations Unies de répondre aux défis du XXI^e siècle et notamment à la multiplication des demandes l'invitant à aider les pays à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le regroupement effectif des fonctions et des moyens des quatre entités existantes sein d'une nouvelle structure facilite la coordination et la cohérence. Il permet aussi de réaliser des économies d'échelle et se traduira par un accroissement des capacités. Cependant, au cours des consultations qui ont précédé l'adoption de la résolution 64/289, il a été largement admis que l'Entité avait besoin d'une augmentation nette importante de ses ressources humaines et financières afin de pouvoir s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés et répondre aux attentes des parties prenantes en matière de changement. En assurant à ONU-Femmes une base de ressources solide, on donnera aux États Membres et au système des Nations Unies davantage de possibilités d'agir rapidement pour éliminer les inégalités entre les sexes.

9. La future stratégie d'ONU-Femmes regroupera les fonctions d'appui normatif, de plaidoyer, de coordination, de développement des opérations et des capacités, de formation et de recherche de sorte que l'appui des Nations Unies dans ces domaines produise des effets encore plus importants. Elle établira des liens solides et créera des synergies fortes entre ces fonctions afin que le programme de travail puisse être exécuté de façon cohérente, intégrée et focalisée sur les résultats. La future stratégie visera principalement à : accroître l'appui fourni aux États Membres au niveau national, conformément aux priorités nationales; renforcer la cohérence entre l'appui normatif fourni aux processus intergouvernementaux et les conseils techniques et thématiques fournis aux partenaires nationaux au niveau des pays; et orienter l'action, renforcer la coordination et promouvoir la responsabilisation en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'appui à la promotion de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies.

¹ Voir la ventilation indiquée au paragraphe 47 et dans l'annexe du document A/64/588 : 127 millions pour le financement des capacités et du programme de base aux niveaux national et régional et à celui du Siège, au titre de l'appui tant normatif qu'opérationnel, dont environ 7 millions de dollars pour la fonction d'appui normatif au Siège.

C. Dispositions administratives envisageables pour le budget ordinaire

10. Au paragraphe 76 de sa résolution 64/286, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de présenter différentes dispositions administratives envisageables pour le budget ordinaire d'ONU-Femmes.

11. Il résulte de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale qu'ONU-Femmes devra être financée par deux sources, à savoir le budget ordinaire de l'ONU pour le soutien aux processus normatifs intergouvernementaux, et les contributions volontaires pour l'exécution des activités opérationnelles. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 7, le montant total des ressources provenant du budget ordinaire en 2011 représentera environ 1,4 % du budget total d'ONU-Femmes. Ce pourcentage devrait encore diminuer en raison de l'augmentation prévue des contributions volontaires.

12. Conformément aux dispositions de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, le règlement financier et les règles de gestion financière d'ONU-Femmes seront similaires à ceux d'autres fonds et programmes opérationnels des Nations Unies et conformes aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU (ST/SGB/2003/7). Le Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) continuera de s'appliquer à l'élaboration de la partie du projet de budget-programme de l'Entité qui sera financée par le budget ordinaire de l'ONU, une fois qu'aura été élaboré le plan-programme biennal qui sera présenté pour examen au Comité du programme et de la coordination dans le contexte de l'examen du cadre stratégique du Secrétariat pour la période de planification considérée. La Sous-Secrétaire générale chargée d'ONU-Femmes présentera un projet de règlement financier au Conseil d'administration, pour examen et adoption, et promulguera les règles de gestion financières. Elle nommera et gèrera le personnel de l'Entité, y compris celui des activités opérationnelles, conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies, en vertu d'une délégation officielle de pouvoirs pour les questions de personnel qui lui aura été donnée par le Secrétaire général.

13. Le but de la structure institutionnelle d'ONU-Femmes est de faire en sorte que l'Entité fournisse des services concrets à ses parties prenantes et soit animée par le souci de veiller à l'harmonie, à la coordination et à la cohérence entre les aspects normatifs et opérationnels de ses travaux. Ses dispositions en matière administrative, opérationnelle et d'appui au programme devraient viser à appuyer ces travaux d'une manière efficace qui tienne compte des bonnes pratiques en matière de gestion, de comptabilité et d'établissement de rapports.

14. Les postes et les autres objets de dépense financés par le budget ordinaire devraient rester soumis aux mêmes procédures budgétaires détaillées que celles qui étaient appliquées dans le cadre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 à l'ancien Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et à la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU. Ces deux services étaient auparavant administrés dans le cadre du chapitre 9, sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, qui continuera à les appuyer pendant la période de transition. Pour la gestion de ses ressources

financières et humaines, le Secrétariat utilise le Système intégré de gestion (SIG), qui lui permet d'exécuter ses procédures et processus spécifiques.

15. Les systèmes actuellement utilisés par les deux autres composantes d'ONU-Femmes sont 'Quick Books' (qui est un logiciel de comptabilité personnelle très rudimentaire) et Atlas. Ce dernier est un progiciel de gestion intégré (PGI) dont les fonctions de planification et de gestion des postes et des fonds sont entièrement imbriquées. Ces fonctions sont également reliées à des fonctions d'appui telles que la gestion des voyages et des achats et l'établissement de rapports. Bien qu'Atlas ait été conçu pour la mise en œuvre des règlements financiers et des règles de gestion financière actuellement appliqués par les fonds et programmes des Nations Unies et que ses fonctions de gestion des ressources humaines soient fondées sur le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU, il applique ces règles et règlements selon des modalités permettant d'appuyer des activités opérationnelles exécutées de façon décentralisée dans de multiples emplacements éloignés, tout en fournissant un appui au programme au Siège. Atlas permet de prendre des décisions de façon aussi bien centralisée que décentralisée. Bien qu'ayant été conçu pour les besoins de partenariats opérationnels avec les gouvernements et d'autres partenaires nationaux ou internationaux, il se fonde sur les normes de l'ONU en matière de garanties et de responsabilité. Il est compatible avec des procédures financières autres que celles du Secrétariat de l'ONU qui sont essentielles pour des opérations décentralisées dont l'objet principal est d'aider des partenaires nationaux. Atlas appuie d'une manière générale la mise en œuvre des règles et règlements relatifs à la gestion des ressources financières et humaines du Secrétariat de l'ONU mais pas les activités, processus et procédures administratifs qui ont été spécialement conçus pour le SIG.

16. Comme au moins de 98,6 % des ressources d'ONU-Femmes serviront à financer des activités opérationnelles dans un grand nombre de pays, le progiciel de gestion intégré utilisé pour la gestion des ressources financières et humaines devrait être conçu de manière à appuyer efficacement ces activités décentralisées.

17. ONU-Femmes devrait pouvoir rendre compte séparément de l'utilisation des fonds provenant du budget ordinaire, en ayant recours à Atlas pour l'administration de ces fonds et notamment pour la gestion des états de paie, des postes et des ressources humaines, ce qui permettrait d'assurer un contrôle complet des ressources du budget ordinaire. Cependant, si les procédures budgétaires habituelles sont entièrement maintenues, en particulier au cours de sa phase de mise en œuvre, ONU-Femmes devra conserver deux progiciels de gestion intégrés distincts, Atlas et SIG, afin de pouvoir administrer les postes financés par le budget ordinaire. La mise en œuvre de deux ensembles de procédures différents entraînerait une charge de travail supplémentaire importante et, en particulier, obligerait à :

- a) Établir des relevés distincts pour séparer les dépenses financées par le budget ordinaire de celles financées par les autres ressources d'ONU-Femmes;
- b) Établir un tableau d'effectifs distinct pour les postes financés par le budget ordinaire;
- c) Présenter au Secrétariat de l'ONU des relevés mensuels indiquant toute modification concernant chaque poste inscrit au budget ordinaire ainsi que les postes vacants;

d) Mettre en correspondance, s'agissant des dépenses financées par le budget ordinaire, les montants enregistrés dans les états financiers de l'ONU et les montants indiqués dans les divers rapports d'ONU-Femmes;

e) Fournir des explications détaillées au Conseil d'administration en ce qui concerne le coût des postes financés par le budget ordinaire afin de mettre en correspondance les montants indiqués dans les états financiers de l'ONU et dans les documents annuels concernant le budget-programme d'ONU-Femmes².

18. Par conséquent, l'Assemblée générale est invitée à examiner les dispositions administratives envisageables pour ONU-Femmes qui sont brièvement exposées ci-après :

Option 1

Administration intégrée de toutes les ressources et recours à la formule du versement d'une somme forfaitaire pour l'utilisation des ressources du budget ordinaire

19. Il s'agirait d'un système unifié qui permettrait d'administrer de façon intégrée toutes les ressources en ayant recours à la formule du versement d'une somme forfaitaire pour financer les postes et les autres objets de dépense d'ONU-Femmes approuvés par l'Assemblée générale. Le recours à cette formule, qui est autorisé par l'Assemblée générale depuis un certain nombre d'années pour l'utilisation des ressources du budget du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), permettrait de continuer à recourir aux processus normaux d'examen et d'approbation du budget ainsi qu'aux processus normaux de présentation des rapports, et de maintenir par conséquent le contrôle de l'Assemblée générale sur les ressources du budget ordinaire affectées aux postes et aux autres objets de dépense.

20. En particulier, le plan-programme biennal de l'Entité continuerait d'être élaboré conformément au Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et serait soumis au Comité du programme et de la coordination dans le contexte de l'examen du cadre stratégique du Secrétariat de l'ONU pour la période de planification considérée. Ultérieurement, le Secrétaire général soumettrait à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ses propositions pour le nouveau chapitre budgétaire, établies conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et à la méthodologie budgétaire en vigueur. À cet égard, il indiquerait les dépenses devant être financées par les ressources du budget ordinaire dans un chapitre distinct du budget-programme biennal, où seraient mentionnées les autres dépenses de l'Entité devant être financées par des ressources extrabudgétaires. Les propositions budgétaires révisées et supplémentaires résultant des décisions de la Commission de la condition de la femme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale seraient présentées conformément à la même procédure.

21. Une fois le budget biennal approuvé par l'Assemblée générale, les crédits ouverts au budget ordinaire seraient versés à ONU-Femmes sous la forme d'une

² Cette prévision est fondée sur les conclusions de l'étude de la formule du versement d'une somme forfaitaire utilisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/63/537).

somme forfaitaire qui serait administrée et décaissée par la nouvelle Entité conformément à son propre règlement financier et à ses propres règles de gestion financière, et celle-ci utiliserait à cet effet son propre progiciel de gestion intégré. Les états financiers, les rapports à l'Assemblée générale sur l'utilisation du versement forfaitaire et les comptes connexes destinés au Comité des commissaires aux comptes suivraient la présentation normalisée, les règles et les procédures applicables au budget ordinaire de l'ONU.

Option 2

Deux mécanismes administratifs distincts, l'un pour le budget ordinaire et l'autre pour les contributions volontaires

22. Les demandes de crédits au titre du budget ordinaire seraient présentées dans un chapitre budgétaire distinct, établi sur la base d'un cadre stratégique séparé conformément au Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, et seraient approuvées par l'Assemblée générale. Les ressources correspondantes seraient décaissées conformément aux procédures financières du Secrétariat de l'ONU.

23. Étant donné qu'ONU-Femmes ne serait pas en mesure d'administrer deux systèmes financiers, un service approprié du Secrétariat de l'ONU devrait être désigné pour administrer ses fonds. Une solution envisageable à cet égard serait de continuer à confier l'administration de ce chapitre budgétaire au Département des affaires économiques et sociales. Par conséquent, le Département établirait le cadre stratégique et le projet de budget-programme correspondant au nouveau chapitre et il administrerait et décaisserait les fonds provenant du budget ordinaire et rendrait compte de leur utilisation conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, comme il le fait actuellement pour le sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

24. Toutefois, une telle solution aurait pour effet de revenir sur la décision de l'Assemblée générale de créer une entité composite chargée à la fois de faire office de secrétariat et d'exécuter des activités opérationnelles au niveau des pays afin d'assurer la cohérence entre l'appui normatif et les activités opérationnelles. Cela maintiendrait la situation actuelle où l'on a deux entités parallèles avec des cadres stratégiques séparés, des procédures différentes en matière administrative et financière, et pour la gestion des ressources humaines et différentes catégories de personnel et non une seule entité bien distincte ayant un fort esprit de corps. Une telle dualité ne contribuerait pas à l'utilisation efficace et efficiente des ressources existantes, compromettrait le respect de l'obligation de présenter des rapports et de rendre des comptes et créerait des doubles emplois au niveau de l'appui administratif, opérationnel et technique.

25. L'Assemblée générale voudra donc peut-être approuver le recours à la formule du versement forfaitaire pour la partie du budget d'ONU-Femmes financée par le budget ordinaire (option 1). Si l'Assemblée générale en décidait ainsi, le Secrétariat de l'ONU entreprendrait les travaux nécessaires pour que tous les processus administratifs correspondants soient transférés du Secrétariat à ONU-Femmes sans heurt et sans interruption.

D. Réduction du crédit initialement approuvé par l'Assemblée générale pour 2010-2011 dans sa résolution 64/244 A au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

26. Dans sa résolution 64/244 A, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture pour 2010-2011 d'un crédit initial d'un montant de 166 217 100 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales). Dans sa résolution 64/289, elle a approuvé des dispositions spécifiques en vue de la création de la nouvelle Entité composite ONU-Femmes à compter du 1^{er} janvier 2011, ce qui implique le virement du crédit ouvert au budget ordinaire de 2011 au titre du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) à un nouveau chapitre du budget ordinaire. Afin de créer ce nouveau chapitre budgétaire pour financer les activités normatives et analytiques d'ONU-Femmes, il est nécessaire de réduire le crédit initialement ouvert au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) d'un montant de 6 615 700 dollars correspondant : a) aux ressources allouées pour les réunions de 2011 de la Commission de la condition de la femme (115 800 dollars); b) aux ressources du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) (6 346 900 dollars); et c) à la part des ressources d'appui au programme consacrée aux activités d'appui au sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (153 000 dollars). Par conséquent, le montant révisé des crédits pour 2010-2011 au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) s'élèverait à 159 601 400 dollars (aux taux courants).

27. Le montant de 6 615 700 dollars serait viré à un nouveau chapitre 37 du budget (ONU-Femmes), et un crédit additionnel d'un montant de 367 800 dollars, correspondant au coût en 2011 de la création de trois nouveaux postes [1 SGA, 1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] serait également nécessaire, ce qui porterait le montant total des crédits demandés pour 2011 au titre du chapitre 37 à 6 983 500 dollars. Des précisions concernant le nouveau chapitre proposé sont données dans la partie II du présent rapport.

28. Il convient de rappeler que, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est établi pour chaque exercice biennal afin de financer les dépenses supplémentaires découlant de mandats donnés par les organes délibérants qui n'avaient pas été anticipées dans le budget-programme. Il est proposé que le crédit additionnel d'un montant de 367 800 dollars correspondant au coût en 2011 de la création de trois nouveaux postes [1 SGA, 1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] soit imputé au Fonds de réserve.

29. En outre, un montant de 62 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) serait compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel).

30. Un montant de 1 322 200 dollars correspondant à la part pour 2011 des ressources extrabudgétaires au titre du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du programme 9 serait également viré au nouveau chapitre 37, de même qu'un montant de 132 768 000 dollars correspondant aux ressources estimatives pour 2011 de l'Institut international de

recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

31. On trouvera dans les tableaux 1 et 2 ci-après les chiffres détaillés concernant la proposition de réduction au titre du chapitre 9 et d'augmentation au titre du nouveau chapitre 37 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 1

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

1) *Budget ordinaire*

	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2010-2011</i>
A. Organes directeurs	2 611,5	(115,8)	2 495,7
B. Direction exécutive et administration	6 661,7	—	6 661,7
C. Programme de travail	145 109,6	(6 346,9)	138 762,7
D. Appui au programme	11 834,3	(153,0)	11 681,3
Total	166 217,1	(6 615,7)	159 601,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>Prévisions initiales 2010-2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2010-2011</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	—	—	—
C. Programme de travail	48 572,6	(1 322,2)	47 250,4
D. Appui au programme	85 356,4	—	85 356,4
Total	133 929,0	(1 322,2)	132 606,8
Total [(1) + (2)]	300 146,1	(7 937,9)	292 208,2

Tableau 2

Chapitre 37 (ONU-Femmes)

1) *Budget ordinaire*

	<i>Prévisions initiales 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
A. Organes directeurs	115,8	—	115,8
B. Direction exécutive et administration	—	645,1	645,1
C. Programme de travail	6 346,9	(277,3)	6 069,6
D. Appui au programme	153,0	—	153,0
Total	6 615,7	367,8	6 983,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>Prévisions initiales 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2010-2011</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	—	771,9	771,9
C. Programme de travail	121 690,5	357 799,8	479 490,3
D. Appui au programme	12 399,6	1 294,6	13 694,2
Total	134 090,1	359 866,3	493 956,4
Total [(1) + (2)]	140 705,8	360 234,1	500 939,9

II. Chapitre 37 ONU-Femmes

32. Le nouveau chapitre proposé pour le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, qui suit le mode de présentation établi pour les fascicules du budget, est présenté ci-après :

A. Vue d'ensemble

Tableau 37.1

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Montant initial des crédits ouverts pour 2011 [montant transféré du chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales)]	6 615 700 ^a
Augmentation	367 800
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	6 983 500

^a Aux taux de 2010-2011.

Tableau 37.2

Tableau d'effectifs proposés (budget ordinaire)

<i>Postes</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Transfert de postes du chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales) pour 2011	42	1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 5 P-2/1, 14 G(AC)
Nouveaux postes	3	1 SGA, 1 D-2 et 1 G(AC)

Postes	Nombre	
	de postes	Classe
Postes proposés (révisés) pour l'exercice biennal 2010-2011	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

37.1 ONU-Femmes regroupe le mandat et les attributions du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division pour la promotion de la femme du Secrétariat, dont les mandats et attributions sont définis dans le sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (voir A/63/6/Rev.1); et dans le sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice 2010-2011 [voir A/64/6 (Sect.9)]. ONU-Femmes englobe également les mandats et attributions de l'INSTRAW, dont les activités ont été guidées par un cadre stratégique pour la période 2008-2011, un plan de travail et un budget de fonctionnement pour 2010, approuvés par le Conseil d'administration à la deuxième reprise de sa quatrième session le 1^{er} octobre 2007, ainsi que le mandat et les attributions d'UNIFEM dont l'action repose sur le plan stratégique du Fonds pour 2008-2011, approuvé par le Conseil d'administration d'UNIFEM dans sa décision 2007/35 et prorogé jusqu'en 2013 dans la décision 2009/13, ainsi que le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvé dans la décision 2010/16 par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

37.2 La structure organisationnelle d'ONU-Femmes, telle qu'elle est indiquée dans son organigramme initial et dans les principaux éléments de son programme de travail, vise à rendre l'Organisation mieux à même de répondre aux demandes d'assistance des États Membres qui souhaitent promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à remédier aux lacunes et difficultés qui ont entravé les efforts faits par les organismes des Nations Unies dans le passé. Cette structure permettra d'améliorer aussi la cohérence entre les directives fournies par les organes intergouvernementaux et le soutien opérationnel apporté aux partenaires nationaux ainsi que la coordination de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'institutionnalisation des mesures en faveur des femmes à l'intérieur même du système des Nations Unies. Les principaux éléments du programme de travail d'ONU-Femmes sont exposés ci-après :

Appui aux organes intergouvernementaux, coordination au sein du système des Nations Unies et partenariats stratégiques : Dans ce domaine d'activité, ONU-Femmes apporte un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission de la condition de la femme, au Conseil d'administration et à d'autres organes intergouvernementaux concernés; conduit et facilite la mise en œuvre de mesures à l'échelle du système des Nations Unies pour coordonner et intégrer les questions touchant l'égalité des sexes dans tous les domaines; entreprend des activités de vulgarisation et de sensibilisation; forge des partenariats stratégiques avec des parties prenantes d'horizons très divers pour

constituer une base de ressources solide pour ONU-Femmes et renforce ceux qui existent, et engage des consultations avec la société civile et facilite sa participation aux travaux des instances compétentes.

Politiques et programmes : ONU-Femmes offre des conseils techniques et thématiques; entreprend des recherches, et une analyse des politiques et des données sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment les problèmes nouveaux qui se posent et assure la gestion et l'échange des connaissances; apporte aux États Membres une assistance en matière de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités afin de les encourager à honorer les engagements qu'ils ont pris d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à leurs priorités nationales; fournit des directives, des compétences techniques et un appui en matière de coordination aux équipes de pays et équipes de directeurs régionaux des Nations Unies; apporte aux États Membres un soutien technique et un appui pour les questions techniques et les programmes par le biais des bureaux régionaux et de pays; et contrôle et facilite l'exécution des programmes nationaux, régionaux et mondiaux d'ONU-Femmes, y compris la coordination au niveau des pays, et supervise les équipes aux niveaux des régions et des pays dans le cadre de cinq divisions régionales (Afrique, Asie-Pacifique, États arabes, Europe et Communauté d'États indépendants (CEI), et Amérique et Caraïbes).

37.3 Ces deux domaines d'activité seront étroitement reliés pour que soit assurée l'intégration efficace des fonctions normatives, opérationnelles, ainsi que de celles ayant trait à la formation et au renforcement des capacités. La Division de la gestion et de l'administration apportera son concours à l'ensemble de l'Entité pour l'exécution des programmes.

37.4 L'Assemblée générale a décidé que le nouveau poste de secrétaire général adjoint d'ONU-Femmes serait financé par le budget ordinaire. En outre, compte tenu de l'accroissement prévu des contributions volontaires, l'équipe de direction d'ONU-Femmes comprendrait deux postes de sous-secrétaire général et 11 postes de D-2. Le Sous-Secrétaire général à l'appui aux organes intergouvernementaux et aux partenariats stratégiques, dont le poste serait financé au moyen du budget ordinaire, apportera son concours à la Secrétaire générale adjointe en fournissant un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission de la condition de la femme et à d'autres organes intergouvernementaux compétents, en renforçant la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et en intégrant les questions d'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité; en forgeant des partenariats stratégiques avec des parties prenantes d'horizons très divers, et en renforçant ceux qui existent; en constituant une solide base de ressources pour ONU-Femmes; en engageant des consultations avec la société civile et en facilitant sa participation aux travaux des instances compétentes. Le Sous-Secrétaire général aux politiques et aux programmes, dont le poste serait financé au moyen de contributions volontaires, apporte son concours à la Secrétaire générale adjointe en supervisant les activités liées aux études, aux politiques, aux programmes et aux opérations d'ONU-Femmes; en assurant le contrôle des divisions chargées des politiques et programmes, ainsi que des divisions régionales; et en leur offrant des directives. Les deux Sous-Secrétaires généraux aideront la Secrétaire générale adjointe à relier efficacement les fonctions d'appui opérationnel et d'appui normatif d'ONU-Femmes.

37.5 Outre les 42 postes (28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 14 postes d'agent des services généraux) qui continueraient d'être imputés sur le budget ordinaire, comme c'était le cas dans le budget-programme approuvé de l'exercice biennal 2010-2011, dans le cadre du sous-programme 2 du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) [et qui seraient transférés au chapitre 37 (ONU-Femmes)], il est proposé de créer deux nouveaux postes [1 poste de D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] à compter du 1^{er} janvier 2011. Le tableau 37.5, qui indique le nombre de postes nécessaires pour ONU-Femmes, fait apparaître une augmentation de trois postes [1 SSG, 1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] inscrits au budget ordinaire (42 postes en 2010 contre 45 pour 2011).

37.6 On s'est attaché à doter ONU-Femmes des effectifs nécessaires grâce à l'utilisation des postes des quatre entités qui seront fusionnées et à la rationalisation de la structure organisationnelle, le but étant d'obtenir les plus grands gains d'efficacité. Toutefois, étant donné que tous les mandats et attributions ont été maintenus, que les États Membres ont demandé une intensification considérable des activités dans certains domaines (en particulier dans celui de l'assistance au niveau des pays) et qu'une nouvelle fonction a été ajoutée, à savoir la conduite et la coordination de l'action menée pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, il faudra combler d'importants déficits de capacité si l'on veut qu'ONU-Femmes soit à la hauteur des attentes des États Membres. Vu les graves contraintes budgétaires, on s'accorde à penser que ces déficits devraient être comblés essentiellement à l'aide de contributions volontaires. Un déficit de capacité particulièrement aigu est constaté dans le nouveau Bureau de la Secrétaire générale adjointe. Outre l'inscription au budget ordinaire de trois nouveaux postes [1 SGA, 1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], il est donc proposé de transférer au Bureau deux postes actuellement imputés sur le budget ordinaire (1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) ainsi que trois postes [1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés au moyen de fonds extrabudgétaires existants. En 2011, tous les nouveaux postes de direction seraient financés par des fonds extrabudgétaires. Des informations plus détaillées sur ces postes seront présentées au Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour examen et approbation.

37.7 Il ressort d'une analyse fonctionnelle des capacités des quatre anciennes entités et de l'étude du nouveau rôle que l'Assemblée générale a confié à ONU-Femmes que les déficits de capacité se situent essentiellement au niveau régional et à l'échelon des pays. Des ressources manqueront aussi pour la coordination de l'action des organismes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux. L'augmentation prévue des fonds extrabudgétaires devrait donc servir essentiellement à renforcer la capacité dans ces domaines.

37.8 Compte tenu de l'accroissement prévu des contributions volontaires, le nombre de postes financés par des fonds extrabudgétaires demandé passerait de 94 (49 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 44 postes d'agent des services généraux) à 368 (183 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 36 postes d'agent des services généraux et 149 postes de catégories diverses), en 2011. Cette augmentation des effectifs serait financée intégralement par des fonds extrabudgétaires et de nouveaux postes ne seraient créés que lorsque les ressources voulues seraient disponibles. Un document sur l'utilisation des

contributions volontaires, qui comportera une explication et une justification détaillées des nouveaux postes à financer au moyen de ces fonds, sera présenté au Conseil d'administration pour approbation. Il sera fondé sur les projections de la capacité requise pour gérer des fonds extrabudgétaires d'un montant de 500 millions de dollars au minimum d'ici à la fin de 2011 (voir tableau 37.3).

37.9 Les ressources du budget ordinaire dont la nouvelle Entité aura besoin pendant la deuxième année de l'exercice biennal 2010-2011 se chiffrent à 6 983 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 367 800 dollars (soit 5,5 %) par rapport au crédit initialement ouvert pour 2011 (6 615 700 dollars), qui comprenait les ressources affectées à la Commission de la condition de la femme (115 800 dollars) au titre du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme), lesquelles seront intégralement transférées à la nouvelle Entité, et une part proportionnelle des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes (153 000 dollars) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. On trouvera ci-après un récapitulatif de la répartition des ressources indiquée plus loin au tableau 37.3 :

a) Un montant de 115 800 dollars au titre des organes directeurs, correspondant au crédit approuvé pour 2011 au titre des frais de voyage des représentants à la session de la Commission de la condition de la femme en 2011;

b) Un montant de 645 100 dollars au titre de la Direction exécutive et de l'administration comprenant : i) un montant de 277 300 dollars résultant de l'affectation des deux postes existants [1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] sur les 42 postes transférés du sous-programme 2 du chapitre 9 au Bureau de la Secrétaire générale adjointe; et ii) un nouveau montant de 367 800 dollars au titre de la création en 2011 du nouveau poste de secrétaire général adjoint, approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/289 et 63/311, d'un nouveau poste D-2 pour le Chef de cabinet et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes);

c) Un montant de 2 294 700 dollars au titre du sous-programme 1 (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques) servirait à financer 15 postes (9 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 6 postes d'agent des services généraux) et les ressources correspondantes pour les objets de dépense autres que les postes, ce qui représente une réduction de 4 052 200 dollars par rapport au montant des ressources prévues pour 2011 au titre du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 qui résulte du transfert de deux postes [1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] à la Direction exécutive et à l'administration; et de 25 postes (18 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux) (ainsi que les ressources correspondantes pour les objets de dépense autres que les postes) au sous-programme 2 (Politiques et programmes) du nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes) respectivement, sur les 42 postes transférés du sous-programme 2 du chapitre 9;

d) Un montant de 3 774 900 dollars au titre du sous-programme 2 (Politiques et programmes) correspondant au transfert de 25 postes (18 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux) et des ressources correspondantes pour les objets de dépense autres que les postes à ce sous-programme du fait de la nouvelle répartition des ressources au titre des postes et autres objets de dépense transférées du sous-programme 2 (Problématique de

l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice 2010-2011 au nouveau chapitre 37.

e) Un montant de 153 000 dollars correspondant au transfert de la part proportionnelle du montant alloué pour 2011 au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement de la rubrique « Appui au programme » du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) à la rubrique « Appui au programme » du nouveau chapitre 37. Ce montant doit permettre d'assurer le service et l'entretien du matériel de bureautique, des services de communication et services divers correspondant aux 42 postes inscrits au budget ordinaire.

Tableau 37.3

**Récapitulatif des ressources nécessaires, par composante
(budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

<i>Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)</i>	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2010-2011</i>
A. Organes directeurs					
Conseil d'administration de la Commission de la condition de la femme	230,3	114,5	115,8	(115,8)	114,5
B. Direction exécutive et administration	—	—	—	—	—
C. Programme de travail					
Sous-programme 2	12 667,6	6 320,7	6 346,9	(6 346,9)	6 320,7
D. Appui au programme	305,5	152,5	153,0	(153,0)	152,5
Total	13 203,4	6 587,5	6 615,7	(6 615,7)	6 587,7
<i>Chapitre 37 (ONU-Femmes)</i>	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
A. Organes directeurs					
Conseil d'administration de la Commission de la condition de la femme	—	—	115,8	—	115,8
B. Direction exécutive et administration	—	—	—	645,1	645,1
C. Programme de travail					
Sous-programme 1	—	—	6 346,9	(4 052,2)	2 294,7
Sous-programme 2	—	—	—	3 774,9	3 774,9
D. Appui au programme	—	—	153,0	—	153,0
Total partiel	—	—	6 615,7	367,8	6 983,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Chapitre 37 (ONU-Femmes)</i>	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2010-2011</i>
i) Des organismes des Nations Unies	—				—
ii) Des activités extrabudgétaires	162,9	81,5	81,4	—	81,4
b) Activités de fond					
i) Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	1 981,4	990,7	990,7	—	990,7
ii) Budget de base de l'INSTRAW	2 116,0	1 058,0	1 058,0	(1 058,0)	—
c) Projets opérationnels					
i) Activités opérationnelles d'UNIFEM ^a	258 067,3	129 370,2	128 697,1	363 937,2	492 634,3
ii) Projets de coopération technique de l'INSTRAW	6 025,7	3 012,8	3 012,9	(3 012,9)	—
iii) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique du Département des affaires économiques et sociales	500,0	250,0	250,0	—	250,0
Total partiel	268 853,3	134 763,2	134 090,1	359 866,3	493 956,4
Total [(1) + (2)]	268 853,4	134 763,2	140 705,8	360 234,1	500 939,9

^a Les ressources d'UNIFEM sont indiquées dans la deuxième colonne et celles de la nouvelle Entité dans la quatrième colonne.

Tableau 37.4

Récapitulatif des ressources nécessaires (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6) = (4) + (5)</i>
Postes	—	—	5 978,1	367,8	6 345,9
Autres dépenses de personnel	—	—	18,8	—	18,8
Consultants et experts	—	—	216,7	—	216,7
Voyages des représentants	—	—	115,8	—	115,8
Voyages	—	—	57,7	—	57,7
Services contractuels	—	—	144,7	—	144,7
Frais généraux de fonctionnement	—	—	39,5	—	39,5
Dépenses de représentation	—	—	1,1	—	1,1

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Fournitures et accessoires	—	—	10,7	—	10,7
Mobilier et matériel	—	—	32,6	—	32,6
Total (1)	—	—	6 615,7	367,8	6 983,5

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	33 580,7	17 126,9	16 453,9	41 223,6	57 677,5
Autres dépenses de personnel	2 151,4	1 075,7	1 075,7	(442,6)	633,1
Consultants et experts	5 153,4	2 576,7	2 576,7	(802,1)	1 774,6
Voyages	601,2	300,6	300,6	400,3	700,9
Services contractuels	2 301,2	1 150,6	1 150,6	276,1	1 426,7
Frais généraux de fonctionnement	5 495,7	2 747,9	2 747,9	6 753,6	9 501,5
Dépenses de représentation	—	—	—	2,5	2,5
Fournitures et accessoires	157,3	78,7	78,7	99,6	178,3
Mobilier et matériel	669,9	335,0	335,0	109,7	444,7
Assurance après la cessation de service	—	—	—	8 601,6	8 601,6
Contributions	1 535,6	767,8	767,7	3 482,8	4 250,5
Programmes et divers	217 207,0	108 603,5	108 603,5	300 161,2	408 764,7
Total (2)	268 853,4	134 763,2	134 090,1	359 866,3	493 956,4
Total [(1) + (2)]	268 853,4	134 763,2	140 705,8	360 234,1	500 939,9

Tableau 37.5

Nombre total de postes nécessaires (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) au titre du chapitre 37 (ONU-Femmes)

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	—	1	—	—	—	1
SSG	1	1	—	1	1	2
D-2	1	2	2	9	3	11

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011
D-1	3	3	6	29	9	32
P-5	6	6	18	109	24	115
P-4	7	7	8	11	15	18
P-3	5	5	11	20	16	25
P-2/1	5	5	4	4	9	9
Total partiel	28	29	49	183	77	213
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	–	–	8	9	8	9
Autres classes	14	15	15	27	29	42
Total partiel	14	15	23	36	37	51
Catégories diverses						
Agents locaux	–	–	16	112	16	112
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	6	37	6	37
Total partiel	–	–	22	149	22	149
Total	42	45	94	368	136	413

B. Organes directeurs

37.10 Des ressources sont prévues pour la Commission de la condition de la femme et le Conseil d'administration, dont le service fonctionnel incombe à ONU-Femmes.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires : 115 800 dollars

37.11 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil. Elle était initialement composée de 15 représentants d'États Membres, mais ce nombre est passé à 18 en 1951, à 21 en 1961 et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique et social et de l'éducation, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions doivent se tenir respectivement en 2010 et 2011.

37.12 La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et en donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Dans sa résolution 1996/6, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes et a confirmé son mandat. Dans sa résolution 2006/9, le Conseil a décidé que, pour la période 2007-2009, la Commission examinerait à chacune de ses sessions un thème prioritaire s'inspirant du Programme d'action de Beijing et du Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle tiendrait une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts qui porteraient sur le thème prioritaire de chaque session, une table ronde sur une question nouvelle, une sur le thème prioritaire de la session suivante et un dialogue interactif pour examiner le thème d'une session précédente. Aux termes des résolutions 76 (V), 3041 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission de la condition de la femme des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

Tableau 37.6

Ressources nécessaires pour la Commission de la condition de la femme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Voyages des représentants	–	–	115,8	–	115,8
Total	–	–	115,8	–	115,8

Ressources nécessaires

37.13 Un montant de 115 800 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de 45 membres à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en 2011 conformément aux résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration

Ressources nécessaires

37.14 Conformément au paragraphe 50 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, il a été créé un conseil d'administration chargé de superviser les activités opérationnelles d'ONU-Femmes. Ce conseil s'acquitte des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, compte tenu des dispositions de la résolution 64/289.

37.15 Le Conseil d'administration est composé de 41 membres élus pour un mandat de trois ans par le Conseil économique et social, conformément à la pratique établie. Il se réunit à New York et rend compte tous les ans de son programme et de ses

activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond. Les activités du Conseil d'administration sont intégralement financées par des fonds extrabudgétaires.

37.16 Pour financer les sessions du Conseil d'administration, un montant de 20 000 dollars sera versé au Secrétariat de l'ONU par l'intermédiaire du PNUD au titre des services de conférence sur la base de la répartition des coûts et prélevé sur les fonds extrabudgétaires que le Conseil d'administration devra approuver, lors de sa première session, dans le cadre du budget de contributions volontaires de l'Entité.

C. Direction exécutive et administration

***Ressources nécessaires : budget ordinaire (645 100 dollars);
fonds extrabudgétaires (771 900 dollars)***

37.17 La Secrétaire générale adjointe d'ONU-Femmes, qui est nommée par le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, est chargée de la direction et de l'administration générales de l'Entité lors de l'exécution de son mandat et du programme de travail/plan stratégique approuvé. Elle fournit au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale des avis sur toutes les questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et la responsabilisation de ce dernier à cet égard. La Secrétaire générale adjointe est secondée par le Sous-Secrétaire général à l'appui aux organes intergouvernementaux et aux partenariats stratégiques et le Sous-Secrétaire général aux politiques et programmes. L'affectation de fonctionnaires d'un tel rang dans ces deux bureaux est nécessaire pour assurer une liaison efficace, faciliter la gestion matricielle et obtenir des résultats au profit des femmes et des filles.

37.18 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aura pour fonctions essentielles : a) d'apporter son assistance et son concours à la Secrétaire générale adjointe dans la direction exécutive et l'administration générales d'ONU-Femmes, notamment la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail/plan stratégique de l'Entité; b) de faciliter la coopération interservices dans la mise en œuvre des plans de travail et pour les questions administratives; c) d'assurer en temps voulu l'application des décisions et la coordination des apports de toutes les entités administratives à ses activités. Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe comprend aussi un service de planification stratégique et d'évaluation indépendante.

37.19 Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats pour la direction exécutive et l'administration d'ONU-Femmes indiqués ci-après ont un caractère provisoire et seront développés plus en détail par la Secrétaire générale adjointe et soumis dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013.

Tableau 37.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Assurer l'exécution intégrale des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies lors de la gestion du programme de travail et du personnel

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) i) Planification et exécution des produits et services dans les délais prescrits <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : sans objet 2010-2011 (objectif) : exécution de 93 % des produits dans les délais prescrits
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	b) i) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste reste vacant <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : sans objet 2010-2011 (objectif) : 120 jours
c) Responsabilisation accrue du système des Nations Unies dans l'action qu'il mène en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	c) i) Accord au sein du Conseil des chefs de secrétariat sur un cadre de responsabilisation pour l'institutionnalisation des mesures en faveur des femmes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : sans objet 2010-2011 (objectif) : adoption d'une approche concertée au sein du Conseil des chefs de secrétariat ii) Prise en compte dans les décisions de tous les organes du Conseil des chefs de secrétariat (Conseil des chefs de secrétariat et Groupe de haut niveau sur les programmes, Groupe de haut niveau sur la gestion et Groupe des Nations Unies pour le développement) de la problématique hommes-femmes <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : sans objet 2010-2011 (objectif) : 25 % des décisions du Conseil des chefs de secrétariat tiennent compte de la problématique hommes-femmes

Tableau 37.8

Ressources nécessaires pour le Bureau de la Secrétaire générale adjointe

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	—	—	—	645,1	645,1
Total partiel	—	—	—	645,1	645,1

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	—	—	—	257,3	257,3
Autres dépenses de personnel	—	—	—	11,8	11,8
Consultants et experts	—	—	—	78,6	78,6
Voyages	—	—	—	156,0	156,0
Services contractuels	—	—	—	15,5	15,5
Frais généraux de fonctionnement	—	—	—	103,3	103,3
Dépenses de représentation	—	—	—	2,5	2,5
Fournitures et accessoires	—	—	—	1,9	1,9
Mobilier et matériel	—	—	—	5,3	5,3
Assurance après la cessation de service	—	—	—	31,0	31,0
Contributions	—	—	—	108,7	108,7
Total partiel	—	—	—	771,9	771,9
Total [(1) + (2)]	—	—	—	1 417,0	1 417,0

Tableau 37.9

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	–	1	–	–	–	1
D-2	–	1	–	–	–	1
P-5	–	1	–	–	–	1
P-4	–	–	–	1	–	1
Total partiel	–	3	–	1	–	4
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	2	–	1	–	3
Total partiel	–	2	–	1	–	3
Total	–	5	–	2	–	7

Ressources nécessaires

37.20 Le montant de 645 100 dollars, qui doit permettre de répondre aux besoins du Bureau de la Sous-Secrétaire générale en 2011 comprend : a) un nouveau montant de 367 800 dollars demandé pour la création en 2011 du nouveau poste de secrétaire général adjoint, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/289 et 63/311, d'un nouveau poste D-2 pour le Chef de cabinet et d'un nouveau poste d'agent des services généraux (Autres classes); b) un montant de 277 300 dollars résultant du transfert des deux postes existants [1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] sur les 42 postes transférés du sous-programme 2 du chapitre 9 au Bureau de la Secrétaire générale adjointe.

37.21 Outre le nouveau poste de secrétaire générale adjointe/directrice exécutive de l'Entité ONU-Femmes déjà approuvé par l'Assemblée générale, le poste D-2 pour le Chef de cabinet et le poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour l'assistant personnel de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sont nécessaires pour doter le Bureau de la capacité et de l'expérience requises pour diriger et gérer les activités d'appui aux organes intergouvernementaux, les activités opérationnelles sur le terrain et la coordination des travaux d'environ 56 entités du système des Nations Unies qui collaborent à l'action menée pour intégrer l'action en faveur des femmes dans tous leurs programmes de travail aux niveaux mondial et régional et à l'échelon des pays. Le poste P-5 et le poste d'agent des services généraux (Autres classes), dont les titulaires étaient chargés d'apporter leur concours à l'élaboration de politiques stratégiques dans l'ancien Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme [précédemment inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)] sont transférés au Bureau de la Secrétaire générale adjointe pour continuer d'assurer

ces mêmes fonctions et aider à gérer les communications avec les États Membres, les membres du système des Nations Unies et la société civile.

37.22 Les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 771 900 dollars, dont 257 300 dollars serviront à financer les postes d'un P-4 et d'un agent des services généraux (Autres classes), et 514 600 dollars les objets de dépense autres que les postes, permettront de couvrir les dépenses au titre du personnel temporaire, des heures supplémentaires, des consultants, des voyages, des services contractuels et d'autres frais de fonctionnement, de l'appui aux activités de coordination et de collecte de fonds, ainsi que des réunions avec les organisations représentant la société civile. Des explications plus détaillées seront fournies à ce sujet dans le rapport sur l'utilisation des contributions volontaires, qui sera soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 77 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

D. Programme de travail

Tableau 37.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Répartition initiale des ressources 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>	<i>Répartition initiale des ressources 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques				
Budget ordinaire	6 346,9	2 294,7	42	15
Fonds extrabudgétaires	4 366,9	5 017,2	12	20
Total partiel	10 713,8	7 311,9	54	35
2. Politique et programme				
Budget ordinaire	–	3 774,9	–	25
Fonds extrabudgétaires	117 323,7	474 473,2	52	297
Total partiel	117 323,7	478 248,1	52	322
Total	128 037,5	485 560,0	106	357

37.23 L'Assemblée générale a décidé qu'ONU-Femmes continuerait d'exécuter les mandats et fonctions actuels de ses quatre composantes. Les fonctions d'appui normatif qui relevaient jusqu'à présent de l'ancien Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU seront stratégiquement transférées aux deux sous-programmes d'ONU-Femmes afin de garantir une synergie entre les fonctions d'appui normatif et les activités opérationnelles, comme demandé par les États Membres dans la résolution 64/289. Tout en conservant les fonctions, les produits prévus et les postes y relatifs au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, cette structure permettra de garantir une efficacité maximale des activités associées.

Elle renforcera également la cohérence entre les orientations normatives données par les organes intergouvernementaux et l'appui opérationnel fourni aux partenaires nationaux, ainsi qu'avec la fonction supplémentaire de coordination prescrite par l'Assemblée générale.

37.24 Les fonctions prescrites et les activités associées telles que déjà approuvées dans les crédits alloués au titre du budget ordinaire à l'ancien Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme ainsi qu'à la Division pour la promotion de la femme comprennent notamment : a) une analyse générale de l'ensemble des questions très diverses concernant l'égalité des sexes et visées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que dans les textes issus des réunions intergouvernementales consécutives et l'élaboration d'orientations et de recommandations; b) la fourniture de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux; c) la prestation de conseils sur les politiques aux hauts fonctionnaires de l'ONU; d) l'organisation de campagnes de sensibilisation, de communication et d'information; e) la coordination à l'échelle du système des mesures d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes; f) la facilitation de la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation sur la parité des sexes, notamment dans le cadre de la Commission de la condition de la femme; et g) le suivi de la situation des femmes au Secrétariat. Étant donné que dans ces domaines les activités seront soit maintenues ou dans le cas de la coordination, considérablement accrues, des crédits de montants identiques à ceux précédemment approuvés par l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire seront demandés. Il est proposé de répartir les responsabilités en ce qui concerne les activités programmées, les produits et ressources associés, en fonction du nombre de postes attribués, entre deux nouveaux sous-programmes afin de renforcer la cohérence entre les orientations normatives et analytiques données par les organes intergouvernementaux et l'appui opérationnel fourni aux partenaires nationaux.

Sous-programme 1

Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques

***Ressources nécessaires : budget ordinaire (2 294 700 dollars);
fonds extrabudgétaires (5 017 200 dollars)***

37.25 L'unité administrative chargée de ce sous-programme est le Bureau de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques.

Tableau 37.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la parité entre les sexes et la promotion de la femme, y compris le plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité de la Commission de la condition de la femme à s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale	a) i) Augmentation du nombre d'États Membres rendant compte à la Commission de la condition de la femme des mesures qu'ils ont prises pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au plan national <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 130 États Membres 2008-2009 (estimation) : 65 États Membres 2010-2011 (objectif) : 100 États Membres ii) Augmentation de la proportion des résolutions et décisions des commissions techniques du Conseil économique et social faisant une place à l'impératif de l'égalité des sexes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 23 % de résolutions 2008-2009 (estimation) : 24 % de résolutions 2010-2011 (objectif) : 25 %
b) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de tenir compte systématiquement de l'impératif d'égalité des sexes et de prendre des mesures ciblées pour accorder toute la place voulue aux femmes dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies de manière cohérente	b) i) Multiplication des mesures prises individuellement ou collectivement par les organismes des Nations Unies pour faire une place à l'impératif d'égalité des sexes dans leurs politiques, programmes et projets de manière cohérente <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 79 rapports établis par des organismes sur les mesures qu'ils ont prises 2008-2009 (estimation) : 75 rapports établis par des organismes sur les mesures qu'ils ont prises 2010-2011 (objectif) : 81 rapports établis par des organismes sur les mesures qu'ils ont prises 2011 (objectif) : 90 % des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement comprennent des mesures cohérentes pour réaliser les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

ii) Meilleur équilibre entre les effectifs des deux sexes grâce à l'adoption d'une politique de parité en matière de ressources humaines par les organismes des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 initiatives et enquêtes lancées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

2008-2009 (estimation) : 3 initiatives et enquêtes lancées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

2010-2011 (objectif) : 6 initiatives et enquêtes lancées par des organismes pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

c) Renforcement des capacités d'ONU-Femmes à mobiliser des ressources pour soutenir les efforts faits par les États Membres pour réaliser les objectifs prioritaires nationaux et internationaux convenus aux plans national et international

c) i) Augmentation du montant total des ressources disponibles pour décaissement par ONU-Femmes

ii) Augmentation du nombre d'États Membres qui contribuent à ONU-Femmes

iii) Augmentation des ressources grâce à des partenariats avec diverses sources de financement (particuliers, fondations privées) et aux fonds versés par celles-ci

Mesure des résultats

Objectifs 2011 :

i) Un total de 500 millions de dollars de ressources disponibles pour ONU-Femmes

ii) Le nombre d'États Membres contribuant à ONU-Femmes dépasse le nombre de ceux qui contribuaient aux quatre anciennes entités

iii) Les ressources provenant des nouveaux partenariats atteignent 15 % des fonds extrabudgétaires d'ici à 2011

Facteurs externes

37.26 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées si les États Membres et les organismes du système des Nations Unies accordent la priorité à la problématique hommes-femmes et à la promotion de la femme.

Produits

37.27 En 2011, les produits seront les suivants :

Budget ordinaire :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale : services fonctionnels à fournir pour les réunions, notamment pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (7);

ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels à fournir pour les réunions et les consultations (2);

iii) Conseil économique et social : services fonctionnels à fournir pour les réunions : séances plénières (4);

iv) Commission de la condition de la femme : services fonctionnels à fournir pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (4); services fonctionnels à fournir pour les séances de la Commission (20);

v) Groupes spéciaux d'experts : dialogue interactif pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur un thème prioritaire d'une précédente session de la Commission de la condition de la femme (1); groupes et tables rondes interactives de haut niveau sur les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques en rapport avec la réalisation des engagements déjà pris en ce qui concerne le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (2 groupes et 2 tables rondes);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, telles que déjà incluses au chapitre 9, sous-programme 2) :

i) Publications en série : *Women 2000 and Beyond* (4);

ii) Publications isolées : enseignements tirés du renforcement des capacités d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies (1);

iii) Supports techniques : amélioration du contenu, de la conception, de la maintenance et de la gestion des différentes sections du site Web d'ONU-Femmes fournissant des supports techniques normatifs (1); amélioration du contenu, de la conception, de la maintenance et de la gestion des sections pertinentes du site Web d'ONU-Femmes et du site Web interinstitutions (1); amélioration du contenu, de la conception, de la maintenance et de la gestion des sections pertinentes du site Web d'ONU-Femmes pour ce qui est de la coordination (1); amélioration du contenu, de la conception, de la maintenance et de la gestion du site Web « Women Watch » (1);

iv) Services fonctionnels à fournir pour les réunions interinstitutions : Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; Comité de haut niveau sur la gestion, Comité de haut niveau sur les programmes, Groupe des Nations Unies pour le développement, Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2);

- v) Documentation pour les réunions interinstitutions susmentionnées : (2).

Ressources extrabudgétaires :

Coordination et réforme de l'Organisation des Nations Unies :

a) Achever l'évaluation conjointe (avec les partenaires des Nations Unies) du programme mixte pour l'égalité des sexes et publication et diffusion des résultats au sein du système des Nations Unies;

b) Analyser l'expérience acquise par l'équipe de pays des Nations Unies dans la mise en place des indicateurs de résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) concernant l'égalité des sexes et publication et diffusion de l'examen effectué au sein du système des Nations Unies avant révision des indicateurs sur la base des résultats;

c) Élargir le programme Pratiques communes en matière d'égalité entre les sexes qui rassemble des praticiens de toutes les régions du monde ayant une expérience de la formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes pour promouvoir le dialogue et l'analyse des approches et théories actuelles à cet égard (au moyen d'ateliers et de mécanismes de concertation);

d) Accroître la visibilité de la campagne « Tous unis pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que la participation à celle-ci tout en renforçant son efficacité (grâce au financement de campagnes de sensibilisation);

e) En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les équipes de pays des Nations Unies, apporter un soutien à 25 pays pour les aider à appliquer les résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité, y compris grâce à une assistance au niveau national pour élaborer et exécuter des plans d'action nationaux sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Tableau 37.12

Ressources nécessaires, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	—	—	5 978,1	(3 842,2)	2 135,9
Autres postes	—	—	18,8	(8,8)	10,0
Consultants et experts	—	—	216,7	(119,3)	97,4
Voyages	—	—	57,7	(38,5)	19,2
Services contractuels	—	—	31,2	(14,5)	16,7
Dépenses de représentation	—	—	1,1	—	1,1

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Fournitures et accessoires	–	–	10,7	(7,2)	3,5
Mobilier et matériel	–	–	32,6	(21,7)	10,9
Total	–	–	6 346,9	(4 052,2)	2 294,7

2) Fonds extrabudgétaires

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	5 567,0	3 120,0	2 447,0	834,5	3 281,5
Autres postes	382,0	191,0	191,0	(156,9)	34,1
Consultants et experts	880,0	440,0	440,0	(346,8)	93,2
Voyages	103,0	51,5	51,5	(21,6)	29,9
Services contractuels	397,0	198,5	198,5	(121,0)	77,5
Frais généraux de fonctionnement	934,0	467,0	467,0	49,4	516,4
Fournitures et accessoires	26,7	13,4	13,4	(3,7)	9,7
Mobilier et matériel	357,0	178,5	178,5	(152,1)	26,4
Assurance maladie après la cessation de service	–	–	–	155,0	155,0
Participations	260,0	130,0	130,0	413,5	543,5
Programmes et autres	500,0	250,0	250,0	–	250,0
Total	9 406,7	5 039,9	4 366,9	650,3	5 017,2
Total [(1) + (2)]	9 406,7	5 039,9	10 713,8	(3 401,9)	7 311,9

Tableau 37.13

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	1	–	–	1	1
D-2	1	1	–	1	1	2
D-1	3	1	–	1	3	2
P-5	6	2	1	4	7	6

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011
P-4	7	1	3	3	10	4
P-3	5	–	3	4	8	4
P-2/1	5	3	1	1	6	4
Total partiel	28	9	8	14	36	23
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	–	–	–	1	–	1
Autres classes	14	6	4	5	18	11
Total partiel	14	6	4	6	18	12
Total	42	15	12	20	54	35

Budget ordinaire

Postes

37.28 Le montant de 2 135 900 dollars qui fait apparaître une diminution de 3 842 200 dollars doit permettre de financer 15 postes, y compris 9 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-2/1) et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes). Les titulaires de ces postes assureront les fonctions d'appui normatif et de coordination d'ONU-Femmes, notamment pour appuyer le Bureau de la Commission de la condition de la femme; fourniront des services en ce qui concerne les points de l'ordre du jour sur l'égalité des sexes lors des réunions intergouvernementales; coordonneront les activités interinstitutions sur l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes; les femmes, la paix et la sécurité; la violence à l'égard des femmes et l'amélioration de la condition de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies; fourniront des services aux mécanismes de coordination interinstitutions chargés des questions de parité entre les sexes au niveau mondial; et organiseront la participation des organisations non gouvernementales aux activités menées en faveur de l'égalité des sexes dans l'Organisation.

37.29 La diminution de 3 842 200 dollars résulte du transfert de 2 postes [1 P-5 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] de la direction exécutive et de l'administration, de 25 postes [2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 2 P-2/1 et de 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au nouveau sous-programme 2 (Politiques et programmes) du nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes), sur un total de 42 postes, auparavant affectés au sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Autres dépenses de personnel

37.30 Le montant de 10 000 dollars doit permettre de couvrir les dépenses suivantes : a) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (7 000 dollars) demandé lors des périodes de pointe pour fournir un appui aux nouvelles questions concernant la prise en compte et l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, ainsi que pour les préparatifs techniques des sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme; et b) les heures supplémentaires (3 000 dollars) nécessaires lors des périodes de pointe de l'exercice biennal, notamment pendant les sessions annuelles de la Commission et les réunions d'experts.

Consultants et experts

37.31 Le montant de 97 400 dollars doit permettre de financer :

a) Le coût d'un montant de 41 000 dollars des services spécialisés de consultants que le Secrétariat ne peut pas assurer ou pour lesquels il ne serait pas rentable de créer des capacités en interne, nécessaires pour contribuer à :

i) Faire la synthèse des enseignements tirés du renforcement des capacités devant permettre l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies (17 000 dollars);

ii) Définir le thème prioritaire en vue des préparatifs de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (16 000 dollars);

iii) Préparer un document sur les domaines thématiques devant être examinés lors des sessions de la Commission de la condition de la femme (8 000 dollars);

b) Le coût de la convocation de six réunions de groupes d'experts d'un montant de 56 400 dollars comme suit :

i) Dialogue interactif pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur un thème prioritaire d'une précédente session de la Commission de la condition de la femme (1), (9 000 dollars);

ii) Groupes et tables rondes interactives sur les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques en rapport avec la réalisation des engagements préalablement pris s'agissant du thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (3 groupes et 2 tables rondes) (47 400 dollars).

Voyages

37.32 Le montant de 19 200 dollars doit permettre de financer : a) les voyages au titre des missions pour la mise en œuvre du programme de travail, notamment dans les bureaux hors Siège et les missions de maintien de la paix et pour assister aux conférences et réunions des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par les droits des femmes; les réunions interinstitutions; les réunions du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme à Genève (7 000 dollars); et b) les voyages du personnel du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques pour fournir des services fonctionnels et participer aux réunions de groupes d'experts; pour assister aux sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève; et participer aux réunions et

conférences internationales et régionales sur les questions relatives à la parité des sexes (12 200 dollars).

Services contractuels

37.33 Le montant demandé de 16 700 dollars devrait permettre de financer : a) les travaux contractuels d'imprimerie pour plusieurs publications sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes, y compris *Women 2000 and Beyond* et les enseignements tirés du renforcement des capacités en matière d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies; (6 700 dollars); et b) les services contractuels pour couvrir le coût de la diffusion sur le Web et les services d'appui aux tables rondes et groupes interactifs devant être organisés pendant les sessions de la Commission de la condition de la femme dans le cadre de ses nouvelles méthodes de travail conformément à la résolution 2006/9 du Conseil économique et social (10 000 dollars).

Dépenses de représentation

37.34 Le montant de 1 100 dollars doit servir à financer le coût des réceptions officielles à l'occasion des sessions de la Commission de la condition de la femme et des manifestations spéciales.

Fournitures et accessoires

37.35 Le montant de 3 500 dollars doit permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires de bureau non réutilisables, y compris le papier et les articles de papeterie et celui des fournitures pour matériel de bureautique et matériel informatique pour le personnel du Bureau.

Mobilier et matériel

37.36 Le montant de 10 900 dollars doit permettre de financer l'acquisition et le remplacement du matériel de bureautique pour le personnel du Bureau, y compris l'acquisition de nouveau matériel (3 000 dollars) et le remplacement du matériel existant conformément aux règles en vigueur.

Ressources extrabudgétaires

37.37 Le montant de 5 017 200 dollars doit permettre de financer 20 postes, dont 14 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 6 postes d'agents des services généraux (Autres classes), demandés pour fournir un appui aux activités normatives et analytiques ainsi qu'à la mise en œuvre des activités opérationnelles d'ONU-Femmes (3 281 500 dollars) et les autres dépenses y afférentes d'un montant de 1 735 700 dollars. Une description détaillée des activités et ressources demandées au titre de ce sous-programme, financées à partir des ressources extrabudgétaires, sera communiquée au Conseil d'administration comme demandé au paragraphe 77 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 2 Politiques et programmes

**Ressources nécessaires : budget ordinaire (3 774 900 dollars);
fonds extrabudgétaires (474 473 200 dollars)**

37.38 L'unité administrative chargée d'exécuter le sous-programme est le Bureau des politiques et programmes.

Tableau 37.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectifs de l'Organisation : Aider les États Membres à honorer leurs engagements nationaux concernant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes et des hommes comme partenaires et bénéficiaires du développement, de la protection des droits de l'homme, de l'action humanitaire, et de la paix et de la sécurité, en dirigeant et en coordonnant les efforts déployés par les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et national

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Progrès dans l'égalité des sexes et la lutte contre la discrimination sexiste grâce au soutien et à la promotion de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	a) i) Nombre accru de politiques et mesures adoptées aux niveaux national et régional pour appliquer le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Document final du Sommet mondial de 2005 <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 120 déclarations sur les politiques et mesures 2008-2009 (estimation) : 160 déclarations 2010-2011 (objectif) : 200 déclarations ii) Nombre accru de représentants d'ONG participant aux travaux de la Commission de la condition de la femme <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 3 150 représentants d'ONG accrédités par le Conseil économique et social 2008-2009 (estimation) : 2 000 représentants 2010-2011 (objectif) : 3 000 représentants

b) Meilleure connaissance et soutien renforcé des mesures d'application de toutes les résolutions et décisions pertinentes concernant la problématique hommes-femmes et notamment les femmes dans les conflits armés

b) i) Nombre accru des politiques et plans d'action des différents organismes des Nations Unies élaborés avec le concours d'ONU-Femmes en vue de l'application des résolutions et décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes et notamment les femmes dans les conflits armés

Mesure des résultats

2006-2007 : 269 initiatives de mise en œuvre du premier plan d'action à l'échelle du système pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

2008-2009 (estimation) : 331 initiatives

2010-2011 (objectif) : 361 initiatives

c) Nombre accru de stratégies, cadres juridiques, textes législatifs, politiques et dispositifs budgétaires de développement locaux, nationaux, régionaux et mondiaux qui intègrent l'objectif d'égalité des sexes conformément aux engagements pris en la matière aux niveaux national, régional et international

c) i) Nombre de plans, stratégies et budgets locaux, nationaux, régionaux et mondiaux qui intègrent l'égalité des sexes conformément aux engagements pertinents

Objectif pour 2011 :

40 pays élaborent avec le concours d'ONU-Femmes des stratégies, plans ou budgets de développement tenant compte de la problématique hommes-femmes.

ii) Signes tangibles de changement dans la quantité et la qualité des flux d'aide visant à promouvoir l'égalité des sexes

Objectif pour 2011 :

Au moins 6 pays mènent des travaux de recherche et présentent des données tangibles sur les flux d'APD visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

iii) Nombre de cadres juridiques et législatifs locaux et nationaux qui intègrent l'objectif d'égalité des sexes conformément aux engagements nationaux régionaux et mondiaux.

Objectif pour 2011 :

40 pays élaborent avec le concours d'ONU-Femmes des lois et politiques publiques sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme.

d) Les capacités des décideurs, des mécanismes nationaux de promotion de la femme, des experts des questions d'égalité des sexes, des défenseurs de l'égalité des sexes et de leurs organisations, et des institutions chargées de formuler des politiques et d'assurer des services sont renforcées pour accroître l'efficacité des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les droits fondamentaux de la femme

iv) Nombre de ministères des finances qui publient des directives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Objectif pour 2011 :

22 ministères des finances publient des directives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

d) i) Nombre de hautes instances décisionnelles où la présence d'experts, de défenseurs et d'organisations œuvrant pour l'égalité des sexes contribue à la prise d'engagements plus fermes en faveur de l'égalité des sexes.

Objectif pour 2011 :

La présence de défenseurs de l'égalité des sexes contribue à la prise d'engagements plus fermes dans 27 instances décisionnelles.

ii) Les principaux décideurs et les défenseurs de l'égalité des sexes considèrent que la comptabilisation dans les plans et budgets de l'action en faveur de l'égalité des sexes est un moyen efficace d'investir dans le potentiel des femmes.

Objectif pour 2011 :

Les décideurs et défenseurs de l'égalité des sexes d'au moins 4 pays font état d'une meilleure compréhension des méthodes de prise en compte des coûts de l'action en faveur de l'égalité des sexes.

iii) Signes d'évolution de la performance des institutions chargées d'élaborer les politiques et d'assurer des services

Objectif pour 2011 :

50 institutions chargées d'élaborer les politiques et d'assurer des services présentent des signes de changement de leur environnement.

iv) Augmentation de l'enveloppe budgétaire dont les principales institutions chargées d'élaborer les politiques et d'assurer des services disposent pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme.

- Objectif pour 2011 :
- 9 institutions voient leurs crédits augmenter pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme.
- v) Données et statistiques ventilées par sexe disponibles
- Objectif pour 2011 :
- 20 pays disposent en 2011 d'un plus grand nombre de données ventilées par sexe.
- e) Capacité accrue d'allouer des ressources aux pays bénéficiaires de programme dans le cadre d'accords de financement multidonateurs qui répondent aux demandes de capitaux d'amorçage et de compétences techniques
- e) i) Montant des fonds décaissés par ONU-Femmes dans le cadre de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de paniers de financement, de mécanismes de financement en faveur des femmes et de fonds d'affectation spéciale thématiques ou régionaux

Mesure des résultats

- Objectif pour 2011 :
- 40 millions de dollars au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 25 millions de dollars au titre du Fonds pour l'égalité des sexes
- 10 millions de dollars provenant de paniers de financement et de fonds thématiques administrés par ONU-Femmes au niveau national
- f) Capacité accrue d'ONU-Femmes de diriger et coordonner, selon que de besoin, un appui plus cohérent du système des Nations Unies aux pays, par l'intermédiaire notamment des équipes de pays des Nations Unies, pour mettre en œuvre les engagements concernant l'égalité des sexes et prendre systématiquement en compte la problématique homme-femme
- f) i) Programmes communs assurant un appui cohérent des équipes de pays des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales concernant l'égalité des sexes

Objectif pour 2011 :

96 programmes communs

ii) ONU-Femmes dirige ou codirige les mécanismes de coordination pour l'égalité des sexes de l'ONU et d'autres organismes.

Objectif pour 2011 :

ONU-Femmes dirige les activités de coordination pour l'égalité des sexes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

iii) Nombre d'équipes de pays des Nations Unies utilisant les indicateurs de résultat concernant l'égalité des sexes et d'autres outils pour mesurer la façon dont elles s'acquittent de leur responsabilité dans ce domaine.

Objectif pour 2011 :

Les 28 pays visés par un bilan commun et un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement achèvent la mise au point d'indicateurs de résultat.

iv) Nombre de pays et de pôles régionaux dans lesquels ONU-Femmes a la capacité d'appuyer activement les États Membres et d'assurer la coordination et la direction des équipes de pays des Nations Unies et équipes de directeurs régionaux pour promouvoir de façon cohérente l'égalité des sexes

Objectif pour 2011 :

Présence renforcée d'ONU-Femmes dans 80 pays et 6 pôles régionaux

Facteurs externes

37.39 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres renforcent leur soutien sur les plans politique et financier; b) les hauts responsables des organismes des Nations Unies continuent de manifester leur appui sans faille.

Produits

37.40 Les produits prévus pour 2011 sont les suivants :

Budget ordinaire

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'amélioration de la condition des femmes dans les zones rurales (1); l'intensification de la lutte pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1); les mesures prises et les progrès enregistrés dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1); la violence contre les travailleuses migrantes (1); la participation des femmes au développement (1);

ii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les femmes, la paix et la sécurité (1);

- iii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (1);
- iv) Commission de la condition de la femme : documentation à l'intention des organes délibérants : directive pour les débats de la table ronde de haut niveau sur le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (1); listes de communications relatives à la condition de la femme (1); contributions au débat de haut niveau du Conseil économique et social (1); rapports sur les progrès accomplis dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire (1); ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (1); rapports sur les thèmes prioritaires du programme de travail à long terme de la Commission (1); rapport sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide qui leur est apportée (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupe d'experts sur : la prise en compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (1); les moyens de concilier vie professionnelle et vie privée dans les organismes des Nations Unies (1); les thèmes/questions prioritaires que la Commission de la condition de la femme examinera à sa cinquante-sixième session (1);
- b) Autres activités de fond (ressources du budget ordinaire et fonds extrabudgétaires précédemment alloués au titre du sous-programme 2 du chapitre 9)
- i) Publications en série : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (4); *Inventaire des activités concernant la violence à l'égard des femmes* – bulletin électronique (3); *Words to action: violence against women* – bulletin d'information électronique (4);
- ii) Autres publications : dossier de mesures possibles pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les instruments de développement nationaux (1); publication sur : le thème qui sera retenu lors de l'examen des 15 années d'application du Programme d'action de Beijing (1); publication sur le renforcement des mécanismes de responsabilisation institutionnels pour l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies (1);
- iii) Supports techniques : perfectionnement, conception, exploitation et gestion de la base coordonnée de données sur la violence contre les femmes (1); directives, listes de contrôle et outils d'application pour la représentation équilibrée des deux sexes dans les effectifs (1); directives, listes de contrôle et outils d'application pour l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur les moyens de concilier vie professionnelle et vie privée dans les organismes des Nations Unies (1); rapports de réunions de groupe d'experts sur la violence à l'égard des femmes, y compris la traite des femmes et des filles (1); rapports de réunions de groupe d'experts sur thèmes ou questions prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme (1).

Fonds extrabudgétaires :

- c) Coopération technique, services consultatifs et renforcement des capacités :
- i) Sur la demande des pays et des équipes de pays des Nations Unies, fourniture d'appui au renforcement des capacités des partenaires nationaux d'étendre la participation des femmes à la vie politique nationale et locale, en collaboration étroite avec le PNUD et l'Union interparlementaire, dans 30 pays (ateliers de formation organisés à l'intention des électrices, des candidates et des partis politiques, élaboration de modules de formation et de documents directifs, ateliers de sensibilisation et campagnes médiatiques);
 - ii) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des partenaires (pouvoirs publics et ONG) de 15 pays, dont 10 ateliers dans 6 pays différents sur le suivi de l'aide compte tenu de la problématique hommes-femmes, – en partenariat avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail;
 - iii) Renforcement des capacités des décideurs et des experts des questions d'égalité des sexes de 10 pays par le Centre de formation de Saint-Domingue (stages de formation);
 - iv) Synthèse des produits cognitifs recensés et diffusion des données de l'expérience acquise par six pays dans les activités de suivi et l'application d'un cadre de responsabilisation concernant l'efficacité de l'aide du point de vue de l'égalité des sexes;
 - v) Renforcement des capacités des fonctionnaires et des ONG de 10 pays concernant la budgétisation des plans nationaux et locaux de financement de l'action en faveur de l'égalité des sexes;
 - vi) Augmentation des moyens du secteur de la sécurité de renforcer sa réforme en tenant compte de la problématique hommes-femmes (formation et sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans les activités de sécurité, de sensibilisation);
 - vii) Assistance technique aux ministères des finances et de la planification, aux ministères de la condition de la femme et aux ministères sectoriels en vue d'institutionnaliser la budgétisation intégrant l'action en faveur de l'égalité des sexes dans au moins 40 pays (activités d'analyse technique, ateliers de formation, financement de services techniques à l'intention des gouvernements qui en font la demande, élaboration de produits cognitifs et sensibilisation des décideurs);
 - viii) Dans le cadre d'efforts coordonnés avec les équipes de pays des Nations Unies, assistance technique aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et aux ONG partenaires dans au moins 50 pays, pour élaborer ou actualiser les plans et stratégies d'égalité des sexes et en suivre l'application (ateliers de formation, financement de services d'experts détachés auprès des gouvernements et élaboration de modules et de documents directifs);
 - ix) Appui aux partenaires (pouvoirs publics et société civile) d'au moins 20 pays pour l'établissement des rapports demandés à l'article 18 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes, la diffusion des observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'élaboration de mesures de suivi pour la mise en œuvre de ces observations (ateliers de formation, mentorat, promotion de l'échange de données d'expérience entre pays et organisation de sessions fictives);

x) En partenariat avec ONUSIDA, appui au renforcement des capacités des comités nationaux de lutte contre le sida et associations de femmes séropositives dans 15 pays, pour intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les stratégies nationales de lutte contre le sida et le cadre d'action d'ONUSIDA (ateliers de formation, financement de services techniques à l'intention des gouvernements qui en font la demande, et élaboration de modules et de documents directifs);

b) Gestion et enrichissement des connaissances :

i) Développement et diffusion des connaissances sur les mesures à prendre pour mettre fin à la violence contre les femmes, sous la forme de documents électroniques consultables en ligne à partir d'un portail regroupant des conseils de programmation et des outils dans 12 domaines d'action thématiques : adolescents, campagnes, situations de conflit/d'après conflit, éducation, santé, justice, législation, hommes et garçons, politiques et cycles budgétaires, prévention, villes sûres et sécurité;

ii) Création d'un pôle du savoir en ligne sur les méthodes, théories et pratiques optimales concernant la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, les migrations, l'efficacité de l'aide, la paix, la sécurité et l'égalité des sexes et l'engagement politique des femmes, notamment;

iii) Recherche appliquée et publication de cinq monographies sur les dimensions et tendances sexospécifiques des flux migratoires entre l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Amérique du Nord, assorties de recommandations sur les mesures à prendre;

iv) Mise au point d'une panoplie d'outils pour la réforme du secteur de la sécurité, prévoyant notamment la sensibilisation des agents du secteur à la problématique de l'égalité des sexes, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques de référence;

v) Ateliers pour la diffusion des conclusions du rapport « Le progrès des femmes à travers le monde » pour 2010/11, l'accent étant mis sur l'accès des femmes à la justice dans 30 pays.

c) Programmes pilotes d'activités modèles de promotion de l'égalité des sexes :

i) Achèvement et diffusion des résultats de l'évaluation du Programme pilote d'initiatives axées sur les résultats mis en œuvre par le Centre international de recherche sur les femmes, la Banque mondiale et UNIFEM et comprenant des stratégies visant à élargir notablement les perspectives économiques des femmes dans cinq pays;

ii) Lancement dans cinq pays du programme pilote de promotion de la sécurité des femmes dans les villes;

iii) Renforcement de l'application par les associations du secteur privé des principes relatifs à l'autonomisation des femmes et du modèle pour l'égalité

des sexes afin de tester et recenser les moyens dont le secteur privé dispose pour promouvoir et défendre plus efficacement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (diffusion de documents directifs);

iv) Appui aux partenaires nationaux de 10 pays pour l'exécution de projets pilotes d'initiatives communautaires de consolidation de la paix intégrant les droits fondamentaux de la femme et l'égalité des sexes (financement, formation et conseils techniques);

d) Coordination et réforme du système des Nations Unies :

Appui au renforcement de l'action en faveur de l'égalité des sexes dans l'exécution de 28 bilans communs de pays/PNUAD en 2011 (services techniques, participation aux réunions des équipes de pays des Nations Unies et contribution des défenseurs de l'égalité des sexes au processus de planification stratégique).

Tableau 37.15

Ressources nécessaires, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées pour 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	—	—	—	3 564,9	3 564,9
Autres dépenses de personnel	—	—	—	8,8	8,8
Consultants et experts	—	—	—	119,3	119,3
Voyages	—	—	—	38,5	38,5
Services contractuels	—	—	—	14,5	14,5
Fournitures et accessoires	—	—	—	7,2	7,2
Mobilier et matériel	—	—	—	21,7	21,7
Total	—	—	—	3 774,9	3 774,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert 2010-2011	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées pour 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	24 930,0	12 465,0	12 465,0	34 545,2	47 010,2
Autres dépenses de personnel	1 657,0	828,5	828,5	(323,2)	505,3
Consultants et experts	3 815,0	1 907,5	1 907,5	(528,4)	1 379,1
Voyages	448,0	224,0	224,0	219,1	443,1
Services contractuels	1 719,0	859,5	859,5	288,2	1 147,7
Frais généraux et fonctionnement	4 049,0	2 024,5	2 024,5	5 618,0	7 642,5
Fournitures et accessoires	116,0	58,0	58,0	85,4	143,4

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert 2010-2011</i>	<i>Répartition des ressources 2010</i>	<i>Répartition des ressources 2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2011</i>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Mobilier et matériel	277,0	138,5	138,5	211,2	349,7
Assurance maladie après la cessation de service	—	—	—	8 043,5	8 043,5
Contributions du personnel	1 125,0	562,5	562,5	1 731,5	2 294,0
Programme et autres activités	196 511,4	98 255,7	98 255,7	307 259,0	405 514,7
Total	234 647,4	117 323,7	117 323,7	357 149,5	474 473,2
Total [(1) + (2)]	234 647,4	117 323,7	117 323,7	360 924,4	478 248,1

Tableau 37.16

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>	<i>Répartition initiale 2011</i>	<i>Prévisions révisées 2011</i>
Administrateur et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	—	—	—	1	—	1
D-2	—	—	—	6	1	6
D-1	—	2	4	23	4	25
P-5	—	3	14	97	14	100
P-4	—	6	1	3	1	9
P-3	—	5	4	12	4	17
P-2/1	—	2	2	2	2	4
Total partiel	—	18	26	144	26	162
Agent des services généraux						
1 ^{re} classe	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	7	3	3	3	10
Total partiel	—	7	4	4	4	11
Catégories diverses						
Agents locaux	—	—	16	112	16	112
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	6	37	6	37
Total partiel	—	—	22	149	22	149
Total	—	25	52	297	52	322

*Budget ordinaire**Postes*

37.41 Les ressources demandées (3 564 900 dollars) tiennent compte du transfert de 25 postes, sur un total de 42 auparavant affectés au sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) au sous-programme 2 (Politiques et programmes) du nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes), et serviront à financer 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 2 P-2/1) et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes). Ces postes doivent permettre à ONU-Femmes d'exercer sa fonction d'appui à l'élaboration de normes et, en particulier, de mener les activités suivantes : analyse des politiques se rapportant à la large gamme des questions d'égalité des sexes visées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus de réunions intergouvernementales ultérieures, le suivi et l'application de ces instruments, l'élaboration d'orientations et de recommandations et l'établissement des rapports correspondants; fourniture d'avis sur les orientations aux hauts fonctionnaires de l'Organisation; suivi de la situation des femmes au Secrétariat; et efforts de vulgarisation dans le cadre de publications.

Autres dépenses de personnel

37.42 Les ressources demandées (8 800 dollars) serviront à couvrir les dépenses au titre : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pendant les périodes de pointe pour préparer les sessions annuelles des organes intergouvernementaux et en assurer le service, et pour s'occuper des questions nouvelles touchant la problématique hommes-femmes et sa prise en compte (6 000 dollars); et b) des heures supplémentaires effectuées pendant les périodes de pointe de l'exercice biennal, en particulier pendant les sessions annuelles des organes intergouvernementaux et les réunions d'experts (2 800 dollars).

Consultants et experts

37.43 Les ressources demandées (119 300 dollars) serviront à financer :

a) Les services spécialisés, que le Secrétariat ne peut pas assurer ou pour lesquels il ne serait pas rentable de mettre en place des capacités internes, nécessaires pour contribuer au rapport sur le renforcement des dispositifs de responsabilisation institutionnels pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies (33 300 dollars);

b) L'organisation de deux réunions de groupe d'experts (86 000 dollars), portant sur :

i) L'intégration de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (39 000 dollars);

ii) Le thème prioritaire à définir en prévision de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (47 000 dollars).

Voyages

37.44 Les ressources demandées (38 500 dollars) serviront à couvrir : a) les voyages au titre des missions liées au programme de travail, en particulier dans les

bureaux hors Siège et les missions de maintien de la paix, et de la participation à des conférences et réunions d'organes intergouvernementaux et d'ONG de défense des droits de la femme, et à des réunions interinstitutions (14 500 dollars); et b) les voyages des fonctionnaires du Bureau des politiques et programmes qui doivent assurer le service des réunions de groupe d'experts et participer à leurs travaux, participer à des réunions et conférences mondiales et régionales sur la problématique de l'égalité des sexes et contribuer à des missions et des études sur le terrain (24 000 dollars).

Services contractuels

37.45 Les ressources demandées (14 500 dollars) serviront à couvrir : a) des travaux contractuels d'imprimerie concernant diverses publications sur la problématique de l'égalité des sexes, dont : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme), et le rapport sur le renforcement des dispositifs de responsabilisation institutionnels pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies (6 500 dollars); et b) des services contractuels de retransmission sur le Web et des services d'appui (8 000 dollars).

Fournitures et accessoires

37.46 Les ressources demandées (7 200 dollars) serviront à couvrir l'achat de fournitures et accessoires de bureau (papier, articles de papeterie et fournitures utilisées pour le traitement des données et le traitement de texte) à l'intention du personnel du Bureau des politiques et programmes.

Mobilier et matériel

37.47 Les ressources demandées (21 700 dollars) serviront à couvrir l'achat et le remplacement du matériel de bureautique pour le personnel du Bureau, dont l'achat de matériel nouveau (6 000 dollars) et le remplacement du matériel existant pour tenir compte des normes en vigueur (15 700 dollars).

Fonds extrabudgétaires

37.48 Les ressources demandées (474 473 200 dollars) serviront à financer les 297 postes (144 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 4 postes d'agent des services généraux et 149 postes de catégories diverses) nécessaires pour appuyer les activités opérationnelles d'ONU-Femmes (47 010 200 dollars); et les dépenses connexes (437 120 000 dollars). Une description détaillée des activités et ressources nécessaires au titre du présent sous-programme, dont le financement doit être assuré au moyen de fonds extrabudgétaires, sera soumise au Conseil d'administration comme demandé au paragraphe 77 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

E. Appui au programme

**Ressources nécessaires : budget ordinaire (153 000 dollars);
fonds extraordinaires (13 617 700 dollars)**

37.49 L'unité administrative chargée de l'appui au programme est la Division de la gestion et de l'administration.

37.50 La Division de la gestion et de l'administration aide le Secrétaire général adjoint à exercer les responsabilités qui incombent à ONU-Femmes dans les domaines du personnel, des finances et de l'administration générale. Elle assure également un appui administratif et opérationnel aux fins de l'exécution des activités de programme d'ONU-Femmes.

37.51 Plus particulièrement, ces activités comprendront ce qui suit :

a) Services d'appui administratif : gestion financière générale, avis et conseils pour la bonne utilisation des ressources conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière; établissement d'états financiers mensuels, annuels et biennaux; établissement d'états de rapprochement bancaire et approbation des paiements; enregistrement des opérations comptables; traitement, examen et approbation de tous les paiements, y compris les traitements et les prestations du personnel; et fourniture d'un appui informatique aux fins des contrôles et des rapports financiers;

b) Gestion des ressources humaines : recrutements et affectations, administration des avantages du personnel; tenue de bases de données sur les ressources humaines, établissement de l'inventaire des qualifications et compétences et introduction de l'informatique pour améliorer la prestation des services, réduire le coût des opérations et mieux tenir compte des attentes des clients; avis et conseils aux fonctionnaires et à l'administration pour la bonne application du système de notation; avis aux fonctionnaires et à l'administration sur les procédures d'objection concernant le système de notation, l'introduction des recours, les procédures disciplinaires et autres révisions des décisions administratives; perfectionnement des compétences pour donner au personnel les moyens de répondre aux nouvelles exigences et accroître la mobilité d'une catégorie professionnelle à une autre en vue de concrétiser la vision du Secrétaire général de constituer un corps de fonctionnaires polyvalents, mobiles et expérimentés; et exécution de programmes pour promouvoir un style de gestion garantissant des normes de conduite élevées et d'excellentes relations de travail;

c) Services informatiques : fourniture de l'ensemble des services d'informatique, de télécommunications et de bureautique, appui à l'infrastructure, et fourniture d'un appui concernant les logiciels et le matériel et de services qui répondent pleinement à l'évolution des besoins;

d) Services centraux d'appui : coordination de l'établissement du plan d'achats et mise en œuvre transparente et économique des procédures d'achat; services de voyage, de logistique et de transport, dont la gestion de l'ensemble des activités liées aux voyages autorisés des fonctionnaires, des personnes à leur charge, des participants aux réunions et de tous autres fonctionnaires autorisés à entreprendre un voyage; gestion des installations, notamment services techniques et entretien; gestion des stocks et magasins; et administration et suivi des activités commerciales;

e) Contrôle et audit : contrôle de la gestion et surveillance fiduciaire des programmes et opérations, élaboration et institutionnalisation d'instruments et de dispositifs de contrôle; réalisation d'audits indépendants à l'aide des capacités internes ou par un autre organisme des Nations Unies, suivi et supervision de l'application des recommandations d'audit.

Tableau 37.17

Ressources nécessaires, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées pour 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Services contractuels	–	–	113,5	–	113,5
Frais généraux de fonctionnement	–	–	39,5	–	39,5
Total partiel	–	–	153,0	–	153,0

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert	Répartition des ressources 2010	Répartition des ressources 2011	Variation	Prévisions révisées pour 2011
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Postes	3 083,7	1 541,9	1 541,9	5 586,6	7 128,5
Autres dépenses de personnel	112,4	56,2	56,2	25,7	81,9
Consultants et experts	458,4	229,2	229,2	(5,5)	223,7
Voyages	50,2	25,1	25,1	46,8	71,9
Services contractuels	185,2	92,6	92,6	93,4	186,0
Frais généraux de fonctionnement	512,7	256,4	256,4	982,9	1 239,3
Fournitures et accessoires	14,6	7,3	7,3	16,0	23,3
Mobilier et matériel	35,9	18,0	18,0	45,3	63,3
Assurance maladie après la cessation de service	–	–	–	372,1	372,1
Contributions du personnel	150,6	75,3	75,2	1 229,1	1 304,3
Programmes et autres activités	20 195,6	10 097,8	10 097,8	(7 097,8)	3 000,0
Total partiel	24 799,3	12 399,7	12 399,6	1 294,6	13 694,2
Total [(1) + (2)]	24 799,3	12 399,7	12 552,6	1 218,1	13 770,7

Tableau 37.18

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires		Total	
	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011	Répartition initiale 2011	Prévisions révisées 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	–	–	1	2	1	2
D-1	–	–	2	5	2	5
P-5	–	–	3	8	3	8
P-4	–	–	4	4	4	4
P-3	–	–	4	4	4	4
P-2/1	–	–	1	1	1	1
Total partiel	–	–	15	24	15	24
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	–	–	7	7	7	7
Autres classes	–	–	8	18	8	18
Total partiel	–	–	15	24	15	24
Total	–	–	30	49	30	49

*Budget ordinaire**Services contractuels*

37.52 Les ressources demandées (113 500 dollars) – qui représentent le transfert de la part des crédits ouverts pour 2011 au titre des dépenses autres que les postes de l'appui au programme du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) à l'appui au programme du nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes) – serviront à couvrir : a) la maintenance du matériel de bureautique et d'autres équipements, ainsi que l'appui à l'infrastructure technique du réseau local, y compris le SIG, le courrier électronique et d'autres services électroniques (87 700 dollars); b) la part des coûts des services centraux de traitement des données (réseaux de stockage, serveurs d'application, unités de sauvegarde et dispositifs de raccordement) (25 800 dollars).

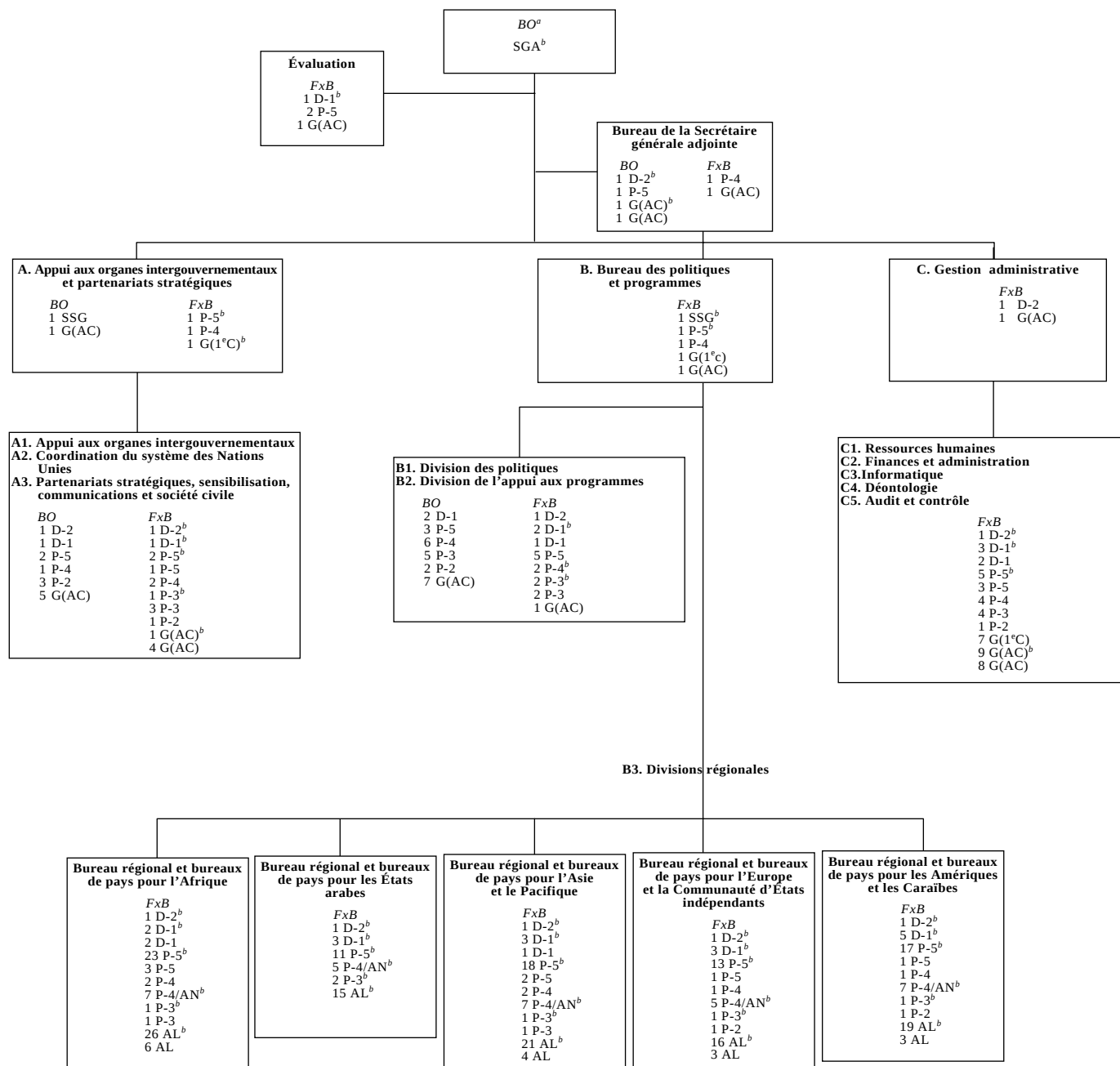
Frais généraux de fonctionnement

37.53 Les ressources demandées (39 500 dollars) serviront à couvrir : a) les frais de communications liés à 42 postes, soit les communications nationales et internationales passées en vertu du « droit d'utilisation » applicable à chaque téléphone, télécopieur ou modem et les connexions de visioconférence (36 500 dollars); et b) le coût du matériel nécessaire pour assurer le service des séances et d'autres services techniques et manifestations, l'affranchissement postal, le fret et autres dépenses accessoires (3 000 dollars).

Fonds extrabudgétaires

37.54 Les ressources demandées (13 694 200 dollars) serviront à financer 49 postes dont les titulaires (24 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 25 agents des services généraux) seront chargés d'appuyer les activités opérationnelles et administratives d'ONU-Femmes (7 128 500 dollars); et les dépenses connexes (6 565 700 dollars). Une description détaillée des activités et ressources prévues au titre du présent sous-programme, dont le financement doit être assuré au moyen de fonds extrabudgétaires, sera soumise au Conseil d'administration comme demandé au paragraphe 77 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

F. Organigramme



Abbreviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local

^a Poste approuvé par la résolution 64/289.

^b Nouveaux postes proposés sous réserve de l'approbation de la Cinquième Commission pour tous les postes imputés au budget ordinaire et du Conseil d'administration pour tous les postes financés par des fonds extrabudgétaires.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

33. L'Assemblée générale est invitée à approuver :

a) À compter du 1^{er} janvier 2011, les propositions relatives au chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme, y compris le nouveau programme de travail et les ressources nécessaires;

b) Le transfert d'un montant de 6 615 700 dollars du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) au nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

c) L'ouverture d'un crédit d'un montant de 6 983 500 dollars (aux taux courants) au chapitre 37 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, comprenant un crédit additionnel de 367 800 dollars pour le financement de trois nouveaux postes;

d) La création de trois nouveaux postes [1 Secrétaire général adjoint, 1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au chapitre 37 (ONU-Femmes);

e) L'inscription d'un montant de 62 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensée par celle d'une somme équivalant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

f) Les arrangements administratifs proposés (option 1) en vue du versement d'une somme forfaitaire pour l'exécution du nouveau chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme.
